



Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2019

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Catherine PARISOT, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Daniel DUMONTET, Daniel LEDUC, Marie-Christine GRIFFON, Thierry MICHEL, Géraldine BRUYERE, Sandrine BARRAUD, Benoit JUGNET, Thierry DELHOMME,

Absents, excusés :

Animateur de séance : Marie-Christine GRIFFON

Secrétaire de séance :

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 18 février 2019 est adopté à l'unanimité

Délibérations du mois

TAM'S

Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, la société TAM'S, représentée par Marie et Bruno TAMAILLON, est venue présenter son offre de prestation pour valoriser une offre autour la maison des patrimoines en direction des scolaires et groupes d'enfants.

Ils proposent un accompagnement dans le cadre des « classes environnement » en développant des thèmes susceptibles de faire venir des scolaires tout au long de l'année ainsi qu'un volet réservé à un public familial.

Leur démarche vise à créer des programmes clés en main, destinés aux élèves de tout niveau, en lien étroit avec l'éducation nationale.

Ils apportent leur expérience de 22 années de pratique et peuvent conseiller dans divers domaines (bâtiments, sécurité, publicité...)

Après la présentation un débat s'installe sur le bien-fondé d'un tel investissement. La proposition est motivante mais de nombreux points restent à préciser pour assurer le retour financier d'un tel investissement :

- Capacité du personnel à assurer de façon autonome une croissance de la demande,
- Disponibilité de main d'œuvre compétente en complément des permanents ;
- Niveau d'investissement non matériel, nécessaire pour faire face au niveau d'exigence souhaité,
- Perspective de rénovation compte tenu de l'état des lieux du bâtiment,
- Vision générale de l'équilibre budgétaire à moyen terme.

Le conseil municipal décide d'approfondir la réflexion et reporte à un prochain conseil sa décision définitive.

Travaux et projets en cours

➤ **Projet maison de santé pluridisciplinaire**

○ **Travaux**

Thierry MICHEL fait un bilan de la progression des travaux de création de la maison de santé qui avancent trop lentement. Des pénalités de retard seront appliquées.

Une recherche obligatoire de radon a été effectuée et s'est avérée positive induisant la nécessité de mettre en place une bâche adaptée d'un coût supérieur aux devis prévisionnels mais l'absence d'amiante dans le toit du bâtiment de la cantine scolaire réduisant la plus-value à environ 2 600€ HT.

Des travaux supplémentaires sont à envisager pour :

- un raccordement au chauffage non prévu pour 5 844€ HT.
- une étude thermique auprès de SOCOTEC de l'ordre de 600€

Pour faciliter le stationnement des véhicules le conseil municipal décide de libérer le parking de la mairie et de charger les entreprises concernées de gérer la circulation et la signalétique selon leurs besoins.

○ **Achat de petit matériel**

Le Maire informe l'assemblée de la possibilité de procéder, sur proposition du docteur PARISOT, à l'acquisition de petit matériel médical suite au départ en retraite d'un de ses collègues médecin.

Le conseil municipal accepte cette proposition dans la mesure où cet équipement permettra d'équiper les locaux mis à disposition ponctuellement.

Il précise que le montant s'élèverait à moins de 500€ et qu'un éventuel surplus pourrait être offert à l'association humanitaire, MANOJ.

Le conseil municipal accepte cette proposition et charge le maire de finaliser la négociation.

➤ **CART**

Les travaux avancent lentement. Les problèmes d'infiltration d'eau ne sont pas encore résolus et empêchent la réalisation des finitions.

Un devis de travaux supplémentaires est présenté par l'entreprise VOUILLON incluant la protection des portes, des reprises de parquet, un placard dans la billetterie pour un montant HT de 3 832€00.

➤ **Lion d'or**

Le Maire informe l'assemblée d'une rencontre avec les services de l'OPAC chargés des travaux du secteur du lion d'or.

Il rappelle que le dossier était lancé et présenté depuis un certain temps mais que les personnels, en place à l'époque, ont changé.

Le projet repart donc « à zéro », de façon laborieuse, mais l'OPAC prévoit de déposer quand même un permis de construire courant avril. L'incertitude est complète, quant à la possibilité d'aboutir, malgré les concessions faites par la commune.

➤ **Projet aménagement centre bourg**

Le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec le principal du collège St Cyr et les services du conseil départemental accompagnés de M. COGNARD conseiller départemental, afin d'évoquer :

- La liaison entre le collège, le centre d'accueil et le gymnase
- L'impact des travaux du parking de la maison de santé
- La sécurisation du collège

Il s'avère que la grande difficulté réside dans le fait qu'il est pratiquement impossible de clôturer complètement le périmètre du collège.

Après discussion et visite sur le terrain, de nouveaux plans seront présentés prochainement et des solutions proposées pour assurer la sécurité des collégiens et des personnels.

➤ **Carrosserie des frères JULIEN**

○ **Diagnostics / Vente**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de se porter acquéreur de la carrosserie des frères JULIEN (.cf délibération n° 102/2019).

Il précise que, pour ce type de bâtiment, de nombreux diagnostics sont obligatoires.

Le conseil municipal décide d'acquérir le bâtiment et de prendre en charge les frais de diagnostic. Et de répercuter le tout sur le prix de vente

Voirie – réseaux - Terrains

➤ **Clôtures soumises à déclaration préalable**

Vu le rapport soumis à son examen,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R 421-12 et suivants

Vu l'ordonnance

Vu les décrets

Vu la délibération approuvant le PLU par la CC

Le Maire indique au Conseil Municipal que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 définit de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme.

A ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme.

L'article R421-12 du code de l'urbanisme stipule en effet que l'édification d'une clôture est soumise à déclaration préalable pour les cas suivants :

- a) Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application de l'article [L. 631-1](#) du code du patrimoine ou dans les abords des monuments historiques définis à l'article [L. 621-30](#) du code du patrimoine ;
- b) Dans un site inscrit ou dans un site classé ou en instance de classement en application des articles [L. 341-1 et L. 341-2](#) du code de l'environnement ;
- c) Dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article [L. 151-19](#) ou de l'article [L. 151-23](#) ;
- d) Dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.

Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Matour, les clôtures font l'objet de prescriptions (nature, hauteur...) quelle que soit la zone considérée. **Aussi, afin de s'assurer du respect des règles fixées dans le PLU, et d'éviter la multiplication de projets non conformes, il est proposé de soumettre les clôtures à déclaration sur l'ensemble du territoire communal** de Matour à l'exception des clôtures agricoles et forestières.

Le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal ;
- de charger le Maire, ou un adjoint de mener à bien cette décision

➤ **SYDESL**

○ **Lotissement la Prasle 3**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération 080/2019 concernant la demande de travaux de raccordement électrique du lotissement de La Prasle 3 par le SYDESL.

Il précise que cet organisme est prêt à lancer les travaux et qu'il y a lieu de préciser les attentes du conseil.

Le conseil municipal :

- demande au Maire de vérifier le montant des travaux qui semble excessif avant de valider les travaux de raccordement du futur lotissement

- ne souhaite pas procéder à l'installation d'éclairage public dans ce secteur
- ne valide pas l'installation de 5 candélabres

- o **Extension B JUGNET**

Benoit JUGNET quitte l'assemblée

Le Maire expose au Conseil Municipal que le SYDESL a étudié le projet de raccordement au réseau électrique d'une villa individuelle située à Odret. Il se décompose comme suit :

- Coût des travaux :
 - o Montant de l'étude 945.00€ HT
 - o Construction de l'ouvrage 11 113.94€ HT

Montant total des travaux 11 708.94€ HT
 - A déduire :
 - o Valeur de la réfraction SYDESL-ERDF 4 683.58€
 - Participation de la commune 7 025.36€
- arrondi à 7 100.00€**

Le montant exact de la participation sera déterminé à réception du décompte définitif des travaux effectivement réalisés.

Le conseil municipal :

- valide le projet technique et le plan de financement proposés par le SYDESL,
- demande au maire de vérifier le montant des travaux qui semble excessif,
- accepte l'estimatif de la contribution communale concernant les travaux de raccordement au réseau électrique à Odret, s'élevant à la somme d'environ **7 100.00 € HT**;
- dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 204 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;
- accepte de modifier en conséquence le contrat de fourniture d'énergie.
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile

Benoit JUGNET regagne l'assemblée

➤ **Lotissements**

- o Lotissement : La Prasle 3
 - Etat des réservations

Le Maire informe le conseil municipal de la situation des demandes de réservation de terrain au lotissement de la Prasle 3 :

- Lot n° 2 : M. Didier JAMBON
- Lot n° 4 : M. Benjamin VOUILLON
- Lot n° 5 : Mme Mélanie DUMONTET

- o Lotissement « la Croix Mission »
 - Demande AGI

Le Maire fait part au conseil municipal de l'offre parvenue à l'agence immobilière AGI pour l'achat de 3 terrains au lotissement de la Croix Mission assortie d'une demande de négociation du prix.

Le conseil municipal :

- compte tenu du contexte local, du fait qu'il ne reste que quelques lots disponibles ne vendra pas 3 terrains à un seul investisseur
- ne pratiquera pas de négociation sur les prix fixés par délibération

➤ **Occupation du domaine public**

Le Maire informe le conseil municipal de la réclamation de M. Christophe CLEMENT concernant l'occupation du domaine public et en particulier la redevance pour la terrasse mise en place en 2018 qu'il juge trop importante.

Le conseil municipal décide :

- de décompter 12 semaines au titre du début de l'année soit de janvier à mars et 8 semaines au titre de la fin d'année soit novembre et décembre
- d'appliquer ensuite :
 - o l'arrêté 76/2009 réglementant l'occupation des trottoirs et places de stationnement
 - o la délibération n° 13/2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public
 - soit :
 - ✓ terrasse 80€
 - ✓ occupation 2 places de parking pour 32 semaines (32 x 2 x 10€) = 640€

Total : 720€
- de rappeler à tout demandeur, qu'à compter de 2019 toute occupation du domaine public sera facturée en intégralité aucun décompte ne sera effectué si la terrasse reste en place

Personnel

➤ **Renouvellement de contrats**

Le Maire présente divers renouvellements et recrutements :

- renouvellement du CDD d'un agent technique au service ménage en contrat horaire (environ 15/35^{ème}) du 1^{er}/05 au 31/10/2019

- reprise du CDD d'un agent technique au service cantine (temps méridien) à 15.5/35^{ème} du 1^{er}/04 au 05/07/2019
- renouvellement du CDD d'un agent technique au service ménage à 20/35^{ème} du 22/04 au 21/10/2019
- renouvellement du CDD d'un agent technique au service ménage à 20/35^{ème} du 25/04 au 27/10/2019
- renouvellement d'un contrat aidé (CAE-CUI) 24/35^{ème} (20h00 aidées + 4h00 sans aide) du 14/05 2019 au 13/05 2020
- possibilité de recrutement en contrat PEC d'un agent technique au service ménage/repas/cantine/temps méridien à 20//35^{ème} pour 12 mois

Les recherches de MNS et surveillants de baignade sont en cours, un chef de bassin est d'ores et déjà recruté, 2 MNS sont prêts à assurer des remplacements en mai/juin et en saison pleine, il manque un MNS et un surveillant de baignade pour juillet/août.

Questions financières

➤ **Subventions 2019**

Le conseil municipal, en soutien au tissu associatif local, actif et dynamique étudie les analyses et propositions présentées par Jean-Claude WAEBER et :

- vote les attributions de **subventions aux associations** pour l'exercice 2019 comme suit :

- UCIA	1 750.00 €
* Subvention de fonctionnement	1 000.00 €
* Participation à la parution du Matour'info (1 300€ x 4 trimestres)	
* Fourniture de plaques millésimées pour le concours agricole de la foire exposition (sur présentation de facture)	
* Marché de potier (750€ + 750€ si déficit)	750.00 €
- Pompiers	660.00 €
* Subvention de fonctionnement	500.00 €
* Clique	160.00 €
- Foyer rural	1 000.00 €
- Cinématour	1 000.00 €
- Club amitié loisirs	350.00 €
- Chasse communale	100.00 €
- Amicale des secrétaires de mairie	30.00 €
- Chorale Matour de chant	500.00 €
- Les amis du manoir	1 600.00 €
* Subvention de fonctionnement	1 000.00 €
* Participation au voyage annuel des bénévoles (forfait 600€)	600.00 € (sur justificatif)
- Amicale des donneurs de sang	500.00 €
- MATOU'RUN	1 000.00 €
* Subvention de fonctionnement	800.00 €
* Subvention exceptionnelle (achat de matériel)	200.00 €
- OTSI	
* Mise à disposition de moyens et personnel pour l'organisation du marché de Noël	
- La souris verte	500.00 €
* Subvention de fonctionnement	500.00 €
* Animation fête de la Saint Jean (Plafonnée au coût du groupe musical)	
- Jazz Campus	1 750.00 €
- Cœurs et crampons	400.00 €
- MATOUR-TENNIS CLUB	1 000.00 €
* Subvention de fonctionnement	500.00 €
* Subvention exceptionnelle (tournoi)	500.00 €
- Coopérative scolaire de l'école primaire :	
Arrêt des subventions pour les voyages scolaires (qui seront examinées au cas par cas selon les projets)	
Remplacement par une subvention de 20.00€ par élève au titre de l'entretien du matériel électronique et des investissements éducatifs : ordinateurs, tablettes... (Voir crédits de fonctionnement)	
- MARPA	200.00 €
* Cadeau de fin d'année, sur présentation de justificatif)	200.00 €

- alloue un **crédit de fonctionnement**, sur présentation de factures et justificatifs, à hauteur des sommes indiquées à :

- - Bibliothèque municipale	1 700.00 €
*Fonctionnement	1 000.00 €
* prise en charge des frais de maintenance du logiciel	700.00 €
- Ecoles primaire et maternelle	11 346.00 €
* Crédit de fonctionnement (70€00 x 124 élèves = 8 680.00€)	8 680.00 €
* Crédit d'investissement (20€00 x 124 élèves = 2 480.00€)	2 480.00 €
* Participation RASED (1€50 x 124 élèves = 186.00€)	186.00 €

- Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

➤ **Gratuités aux associations**

Le conseil municipal, suite aux propositions de la commission "Accueil, Animation et Tourisme", décide d'octroyer les gratuités aux associations suivantes, pour l'année 2019, en prévoyant :

- * l'application pour cette année 2019 seulement lorsque cela est spécifié,
- * leur reconduction tacite pour les années à venir lorsqu'elles sont accordées pour des manifestations annuelles habituelles ou tant qu'elles ne seront pas dénoncées,
- * l'établissement d'un contrat de location, avec états des lieux avant et après la manifestation
- * la facturation d'une prestation de ménage, si justifiée par la nature de la manifestation organisée, ou par l'état de la salle rendue.

La mise à disposition gracieuse est possible pour une manifestation gratuite ayant une vocation culturelle, sociale...

Lorsque l'organisateur facture une entrée ou une prestation, la salle est payante au tarif en vigueur.

Une approche intermédiaire peut être envisagée en cas de prise de risque, d'innovation, d'évènement particulier...

Cinéma

- Salle de cinéma pour les projections, ménage à la charge de la commune

Amicale des donneurs de sang

- Salle d'animation du CART + cuisine, pour les collectes de sang,

UCIA :

- Pavillon – 05/05/2019

La souris verte

- Chapiteau + pavillon – 09/03/2019
- Pavillon + CART + chapiteau + salle de cinéma – 22/06/2019

MATOU'RUN

- Chapiteau + pavillon – 29/09/2019
- Pavillon – 31/12/2019

JAZZ CAMPUS

- Salle de cinéma – 19/08/2019

Manoj

- Salle de cinéma pour la tenue de son assemblée générale 02/03/2019

Rallye

- CART + pavillon les 18-19-20-21 juillet 2019

Reconduit la mise à disposition gratuite du pavillon de la Maison des Patrimoines, lors de l'organisation, dans le parc, de grandes manifestations ouvertes au public.

Commissions

➤ **Commission tourisme**

▪ **ZLP**

- Validation RI

Annie VOUILLON présente au conseil municipal les propositions de la commission tourisme concernant divers locaux mis en location et en particulier les règlements intérieurs réactualisés.

Le conseil municipal valide tels, que présentés les règlements intérieurs :

- du pavillon de la maison des patrimoines
- du barnum installé dans le parc de la maison des patrimoines
- de la salle dite de la « cure »

▪ **Questions diverses**

Thierry MICHEL fait le bilan des travaux à réaliser avant la saison estivale à la base de loisirs du Paluet.

Il présente divers devis et sollicite l'avis du conseil pour pouvoir commander au plus tôt les matériaux, les délais de livraison étant conséquents.

Le conseil municipal :

- valide les propositions de l'adjoint au Maire étant précisé que ces sommes seront intégrées au budget
 - carrelage petit bassin
 - traitement de l'eau du SPA
 - LINER DU SPA

➤ **Commission école cantine**

○ **Cantine**

Le Maire propose qu'une réflexion se mette en place quant aux modalités d'accès aux repas de la cantine par le personnel municipal qui déjeune sur place.

La collectivité pourrait les prendre en charge avec déclaration d'avantage en nature.

Il est à nouveau signalé des problèmes d'incivilité et de discipline durant le temps méridien

La commission est chargée de remédier à ces situations

Questions diverses

➤ Contrat de prestation Isabelle BOUVIER/BOILEAU

Le Maire rappelle au conseil municipal les missions confiées à Isabelle BOUVIER/BOILEAU :

- administrateur général du site Internet : Gestion/actualisation des pages
- accompagnement des contributeurs du site internet : Elus, salariés, associations...
- relations avec les prestataires web : rôle d'interface entre les services et l'hébergeur (OVH), sécure holidays...
- rédaction du contenu des pages internet
- évolution du site en fonction des nouvelles technologies, étude et mise en place, analyse des statistiques Google Analytics
- suivi du référencement
- Participation à la mise en œuvre et à la réalisation de la communication pour les évènements initiés par la commune (réalisation des supports de communication, dossier presse, photos...)

Il précise qu'un accord avait été validé afin de procéder à la rémunération du prestataire mais qu'il y a lieu d'en définir les modalités.

Le conseil municipal décide

- d'établir un contrat de prestation à Mme BOUVIER BOILEAU pour sa mission de communication et de maintenance du site Internet
- de fixer le montant de la rémunération comme suit :
 - o montant HT : 7 200€ (annuel)
 - o payable mensuellement soit 600€ HT / mois
 - o TVA non applicable
 - o prix ferme et non révisable
 - o période d'un an renouvelable tous les ans dans la limite de 4 ans
- d'autoriser le maire à signer toute pièce utile en particulier le contrat de prestation

➤ Installations classées pour la protection de l'environnement : GAEC de Chaux

Le Maire informe le conseil municipal que le GAEC de Chaux a sollicité l'enregistrement d'une exploitation d'un élevage de porcs sous label agriculture biologique sur le territoire de la commune.

Il précise que, conformément aux dispositions, livre V, titre 1^{er}, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, cette demande doit être soumise, dans les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et dans celle dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation, à une consultation du public d'une durée de 4 semaines.

Il indique que celle-ci aura lieu du lundi 18 mars au lundi 15 avril 2019 inclus à la mairie de MATOUR, le dossier pouvant être consulté aux jours et heures d'ouverture.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur l'affaire.

Il décide que le projet présenté par le GAEC de Chaux concernant l'exploitation d'un élevage de porcs sous label agriculture biologique sur le territoire de la commune, n'appelle aucune objection ni remarque.

➤ Studio maison BESSON MOIROUD

La première adjointe indique au conseil municipal qu'un studio situé dans la maison BESSON/MOIROUD est libre à la location. Il précise que de nombreuses sollicitations parviennent en mairie pour des locations de courte durée (stage, apprentissage...) difficiles à satisfaire pour le moment.

Il propose de réserver cet appartement à cet effet en le meublant et en adaptant le bail.

Le conseil municipal :

- accepte la proposition de louer le studio de la maison BESSON/MOIROUD en meublé
- demande au Maire de prévoir le bail le mieux adapté :
 - o bail traditionnel
 - o bail mobilité
- précise qu'il est impératif de se prémunir contre les risques d'impayés et d'exiger caution et garants

➤ « Dans les pas de la résistance avec Raymond BARAULT »

Le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec Mmes MARIOTTE et JEANNET de l'ANACR au sujet de l'édition d'un ouvrage « dans les pas de la Résistance avec Raymond BARAULT ».

Ce livre consacré à M. Raymond BARAULT, ancien Matourin, un des responsables de la Résistance en zone nord du département de Saône et Loire, zone occupée par les troupes allemandes après le 22 juin 1940, sera constitué des éléments recueillis par André JEANNET.

C'est un échange de correspondances de 1971 à 2008, entre MM JEANNET et BARAULT qui permet de proposer ce livre, à partir de documents inédits, rédigés par ce résistant.

Une subvention est sollicitée pour aider à la publication de cet écrit.

Le conseil municipal :

- décide de contribuer à la réussite de ce projet et s'engage à participer à la souscription en se portant acquéreur de 10 livres à 25 € soit : 250€
- se charge de promouvoir la souscription en se chargeant de sa publicité auprès des Matourins par tout moyen (lettre municipale, affichage...)

Une conférence en hommage à M. BARAULT et aux résistants sera proposée dans les mois qui viennent

➤ **Feux d'artifices**

Jean Claude WAEBER présente à l'assemblée le devis de la société ARSOTEC, spécialisée dans les spectacles pyrotechniques, en vue d'organiser l'animation de la fête de la piscine du 14 août prochain.

Il précise qu'une augmentation d'environ 26€ est pratiquée par rapport à 2018, pour la même prestation.

Le conseil municipal, décide :

- d'accepter le devis de feux d'artifice proposé par la société ARSOTEC, pour un montant HT de 3 709.70 € (soit 4 451.64€ TTC)
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et en particulier de signer le bon de commande

➤ **Demande de subvention :**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions : ASTI, EPL fontaines site de GUEUGNON

➤ **Trail du Haut Clunais**

Le Maire présente au conseil municipal la demande de l'association « trail du haut Clunais » sollicitant l'autorisation d'emprunter les voies et chemins communaux à l'occasion de l'organisation de la 14^{ème} édition de leur course pédestre le 19 octobre prochain.

Le conseil municipal :

- accepte d'autoriser l'association « trail du haut Clunais » à emprunter les voies et chemins ruraux de la commune pour l'organisation de leur course pédestre sous réserve de la réglementation en vigueur
- précise qu'il est impératif de retirer tout balisage après la manifestation.

➤ **ADMR recherche de bénévoles**

Le Maire informe le conseil municipal que l'association de l'ADMR de TRAMAYES recherche des bénévoles pour l'assister dans divers domaines.

Informations diverses

- **Remerciements décès Marius RAMAGE**
- **« prévenir les addictions auprès de jeunes »**
- **Le « petit piment »**
- **Météo février 2019**

Réunion Maire/adjoints 06/05

Com technique 09/04 -20h00
 14/05

Com tourisme 09/04 – 20h00
 14/05

Budgets 25/03 : Préparation des budgets - 14h00
 29/03 : Préparation des budgets - 14h00
 01/04 : présentation (huis clos) - 20h30
 09/04 : Commissions : 20h00
 Vote des budgets - 21h00
 Conseil municipal

Séance levée à 23h20

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 09 avril 2019 – 20h30 salle du conseil Lundi 20 mai 2019 – 20h30 salle du conseil
